



**CONSEIL MUNICIPAL N° 5/2020
DU MARDI 30 JUIN 2020**

COMPTE RENDU

30 JUIN 2020
COMMUNE GRAND BOURGTHEROULDE

CM n° 5/2020, convoqué le 24/06/2020

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Votants : 28

Le mardi 30 juin 2020 à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de Grand Bourgtheroulde s'est réuni au Centre Gilbert Martin nouveau lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Vincent MARTIN, Maire, en date du mercredi 24 juin 2020,

Prénom	Nom	présent-e	excusé-e	Pouvoir à	secrétaire
Vincent	MARTIN	Présent			
Myriam	FERLIN	Présente			Secrétaire
Érick	POISSON	Présent			Secrétaire
Florence	GUIMBARD	Présente			
Stéphane	LECLERC	Présent			
Muriel	QUENOT	Présente			
Christophe	DESCHAMPS	Présent			
Céline	MAROUARD	Présente			
Jacques	DESPOIS	Présent			
Jean-Claude	MARI	Présent			
Martine	PAVY	Présente			
Françoise	RENARD		Excusée	Myriam FERLIN	
Marc	MORISSET	Présent			
Didier	CARRIÉ	Présent			
Dominique	QUESNEY	Présent			
Patricia	PARENT	Présente			
Philippe	MARIE	Présent			
Isabelle	BRUN DOBAT	Présente			Secrétaire
Aude	DE LA CONTE	Présente			
Laurent	CHANDELIER	Présent			
Laetitia	DOUVILLE		Excusée	Vincent MARTIN	
Céline	MANAC'H		Excusée	Benjamin PICARD	
Marie-Anne	HEBERT		Excusée		
Yannick	BOUDET	Présent			
Steve	EMO	Présent			Secrétaire
Benjamin	PICARD	Présent			
Anne-Laure	COUTURIER		Excusée	Sandrine POSIADOL	
Sandrine	POSIADOL	Présente			
Valentin	FAURE	Présent			
	TOTAL	24/29	5/29	4/29	4

Rappel de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

Nomination des secrétaires de séance : Mesdames Myriam FERLIN et Isabelle BRUN-DOBAT et Messieurs Erick POISSON, Steve EMO sont désignés secrétaires de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16/06/2020 ç l'unanimité.

- 1- Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par le Monsieur le Maire.
- 2- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer un emprunt de 200 000 € pour le budget 2020.
- 3- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le SIEGE pour des travaux d'enfouissement de réseaux et d'éclairage public rue des Essarts au niveau du transformateur ENEDIS.
- 4- Délibération actant l'annulation du 3^{ème} versement pour le transport scolaire intra communal du collège en raison de la crise sanitaire.
- 5- Questions diverses.

1- Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par le Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire précise qu'en vertu de la délibération en date du 26/05/2020, il n'a pas signé d'acte depuis le dernier Conseil Municipal du 16/06/2020.

2- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer un emprunt de 200 000 € pour le budget 2020.

Vu la proposition établie par la Caisse d'Epargne de Normandie, en annexe,

Monsieur le Maire rappelle que, dans le budget prévisionnel voté le 16 juin dernier, un emprunt de 200 000 € est prévu.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de bien vouloir accepter un emprunt classique à taux fixe pour un montant de 200 000 €.

Article 1^{er} :

Pour financer l'achat d'un espace de parking en centre-ville, la commune de Grand Bourgtheroulde, décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 200 000 euros deux cents mille euros
- Taux fixe : 0.91 %
- Durée : 10 ans
- Nombre d'échéances : 40
- Mode d'amortissement : progressif à échéances constantes
- Départ d'amortissement : jour du versement intégral des fonds
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Frais de dossier : 200 €

Article 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 :

La commune de Grand Bourgtheroulde décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

3- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le SIEGE pour des travaux d'enfouissement de réseaux et d'éclairage public rue des Essarts, au niveau du transformateur ENEDIS.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'enfouissement de réseaux publics :

Travaux d'enfouissement de réseaux rue des Essarts au niveau du transformateur ENEDIS.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En section de fonctionnement : 7 833,33 € effacement du réseau télécom
- En section d'investissement : 5 416,67 € effacement du réseau de distribution électrique et éclairage public coordonné

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d' :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- inscrire les sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement prévues et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement.

4- Délibération actant l'annulation du 3^{ème} versement pour le transport scolaire intra communal du collège en raison de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire rappelle que les collégiens n'ont pas utilisé le minibus pendant la période de confinement. Entre le 11 mai et le 22 juin, l'utilisation a été très réduite, à raison d'une journée par semaine.

Afin de ne pas pénaliser les parents, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire un geste et de ne pas procéder à l'appel du 3^{ème} et dernier versement, dû par les parents, cela représente une perte de 1 005 € environ.

Monsieur Didier Carrié estime que cette information doit être rendue publique.

Monsieur le Maire explique que le compte rendu est affiché, il est également transmis aux journaux locaux et les parents recevront un courrier les informant.

5- Questions diverses.

Monsieur Jacques Despois est satisfait de l'aménagement rue Adèle avec la pose de bacs pour empêcher le stationnement et matérialiser les espaces piétons et véhicules.

Monsieur le Maire informe que cet espace est terminé d'aménager, il faudra maintenant revoir d'autres aménagements, ailleurs, comme devant l'école primaire, par exemple.

Monsieur Stéphane LECLERC souhaite remercier les services techniques qu'il a beaucoup sollicités, car ils sont réactifs.

Monsieur Jean-Claude Mari informe qu'au bas du chemin Vautier, il y a beaucoup de nids de poules.

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de mettre de l'enrobé à froid ponctuellement. Mais la compétence « voirie » est dévolue à la communauté de communes, seule autorisée à faire des réfections de voirie. Mais le budget communautaire n'a pas prévu de sommes pour les réfections de voiries, il s'agit d'économies de courte vue...

La fête foraine peut avoir lieu, s'il y a moins de 20 métiers, tous les gestes barrières sont à respecter, masques et gel hydroalcoolique sont obligatoires. Une inauguration est prévue vendredi 3/7 devant la mairie à 19h. Il n'y a ni concours de coinchée, ni défilé motos, ni feu d'artifice, ni foire à tout. Il donne rendez-vous dimanche à 10H30 devant le monument aux morts, pour le dépôt d'une gerbe de fleurs.

Les élections sénatoriales prévues le 27 septembre prochain à la préfecture à partir de 8h30 nécessitent la désignation des grands électeurs au sein du Conseil Municipal le 10 Juillet en assemblée. Les grands élus sont obligés d'aller voter.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h00. Compte rendu affiché le jeudi 02/07/2020 à 14h.